



Berne, 15 janvier 2016

Le PS Migrant-e-s dit NON à l'initiative de mise en œuvre discriminatoire et excessive

L'initiative de mise en œuvre menace le droit de séjour de deux millions de personnes en Suisse, dont celui de 400'000 « *secondas* » et « *secondos* », nés ici. Elle crée une justice à deux vitesses et bafoue l'Etat de droit ainsi que la protection des minorités. Lors d'une conférence de presse ce matin, le PS Migrant-e-s a exposé les dangers de cette initiative inhumaine. Le PS Migrant-e-s se joint à de nombreux Partis et Organisations issus des communautés allemande, française, italienne, albanaise, alévite, arabe, kurde, portugaise, slovène-croate-serbe-bosniaque, espagnole, tamoule et turque pour rejeter avec véhémence cette initiative.

Mustafa Atici, président du PS Migrant-e-s, prévient que la discrimination touche toutes les personnes sans passeport suisse, particulièrement les jeunes : « une acceptation de l'initiative changerait fondamentalement la vie des jeunes gens qui sont nés et ont grandi en Suisse, y sont impliqués dans les affaires économiques, sociales et culturelles, mais n'ont pas encore demandé ou obtenu la nationalité. Dans le cas d'un délit bagatelle, la Suisse se transformerait pour eux en une prison à ciel ouvert avec sursis, de laquelle ils pourraient être expulsés à tout moment. »

L'initiative crée une justice à deux vitesses, comme l'explique Rebecca Ruiz, conseillère nationale vaudoise. « Pour des délits mineurs, les étrangères et étrangers seront punis de façon excessivement dure. C'est d'autant plus brutal pour les 400'000 « *secondas* » et « *secondos* » qui sont nés et ont grandi en Suisse. En cas de délits bagatelles, le renvoi de leur patrie suisse vers un pays qui leur est parfois inconnu les menace ».

Ihsan Kurt, vice-président du PS Migrant-e-s et président de la Commission d'intégration suisses-immigrés de la ville de Prilly (VD), insiste encore sur la dureté non-proportionnelle avec laquelle l'initiative condamne le moindre délit : « l'initiative de l'UDC ne vise pas que les auteurs de crimes graves, ceux-ci étant aujourd'hui déjà forcés à quitter le pays. Elle peut concerner presque toute personne sans passeport suisse. A l'avenir, un excès de vitesse de 15 Km/h, une petite quantité de cannabis ou un travail d'appoint omis dans la déclaration à l'AVS pourront conduire à un renvoi. »

Le conseiller national Martin Naef (ZH) ajoute finalement que l'initiative péjore les rapports déjà compliqués de la Suisse avec l'UE. « Les renvois automatiques sont contradictoires aux traités internationaux, particulièrement à la libre circulation des personnes. Devant la Cour européenne des droits de l'homme, les renvois de pères de famille pour des délits bagatelles



n'auraient aucune crédibilité. Cela affaiblirait la sécurité juridique et nuirait à la réputation de partenaire de confiance dont jouit aujourd'hui la Suisse. »

Informations:

- **Rebecca Ruiz**, conseillère nationale (VD), 076 567 87 37
- **Ihsan Kurt**, vice-président du PS Migrant-e-s, conseiller communal Prilly (VD), 079 808 53 67
- **Martin Naef**, conseiller national (ZH), 079 682 55 25
- **Mustafa Atici**, président du PS Migrant-e-s, député au Grand Conseil BS, 079 353 07 18
- **Osman Osmani**, vice-président du PS Migrant-e-s, député au Grand Conseil SH, 079 934 18 89
- **Isabel Bartal**, députée au Grand Conseil ZH, 079 400 43 49